Délibération n° 2025.059

Séance du 26/06/2025
N° ordre : 24

Nombre de Conseillers
- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 23
  dont 6 pouvoirs

VOTE : délibération adoptée avec

POUR	**23**	**voix**
CONTRE	**0**	**voix**
ABSTENTION	**0**	**voix**

OBJET :

AFFAIRES DIVERSES

Convention d'autorisation de passage et d'opérations d'entretien des fossés Secteur Grange

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 30/06/2025

Date de télétransmission en préfecture : 03/07/2025

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20250626-DL2025_59-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six juin deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Céline CHASTIN, Carine PERRIER, Nathalie EL KEJJAOU, Brigitte NIRONI. Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Thierry DUPONT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Martine JUGIE), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Olivier BOUDY (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Geoffrey GIBERT, Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L. 151-36 ;
Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L. 211-7 ;
Vu le projet de convention type d'autorisation de passage et d'opérations d'entretien des fossés d'intérêt collectif sur le secteur de Grange ;
Considérant que sur le secteur de Grange, il est nécessaire de réaliser des opérations de restauration et d'entretien des fossés et des ouvrages hydrauliques associés ;
Considérant qu'afin d'intervenir et pour le bon déroulé des opérations, des autorisations de passage sont indispensables pour accéder au site ;
Considérant qu'il convient de définir la nature et l'organisation des interventions, les conditions de passage (accès, circulation, intervenant etc..) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les termes de la convention type d'autorisation de passage et d'opérations d'entretien des fossés d'intérêt collectif sur le secteur de Grange.**

- **AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents riverains et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour effectuer les opérations d'entretien des fossés sur le secteur de Grange.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 26 juin 2025,

Le Maire,

Alain LAPACHERIE